

# **MAIRIE DE LABRUGUIERE**

*L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-NEUF DÉCEMBRE à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.*

**PRÉSENTS** : *David CUCULLIERES, Maire, Corinne VALLES, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Anne-Marie NEGRE, Jean-François SOLSONA, Claudine CAVAILLES, Jean-Paul GAUTRAND, Nathalie FABRE, Guillaume CHABAL, Bénédicte CAILLE, Pascal HUC, Anne HOSATTE, Christine DORI-ZIEGLER, Elisabeth FORCA-JOURDES, Sophie DUBOIS, Jérémie LEMOINE, Jean-François GARCIA, Carole GAU*

**REPRÉSENTÉS** :

<i>Béregère JULIEN</i>	<i>procuration à</i>	<i>Didier PHILIPPOU</i>
<i>Antoine FAHY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Vincent ROBERT</i>
<i>Fabienne MACHADO</i>	<i>procuration à</i>	<i>Corinne VALLES</i>
<i>Xavier BOCCALON</i>	<i>procuration à</i>	<i>Pascale LABROUSSE</i>
<i>Philippe JULIEN</i>	<i>procuration à</i>	<i>David CUCULLIÈRES</i>
<i>Christopher MAGALHAES</i>	<i>procuration à</i>	<i>Jérémie LEMOINE</i>

**EXCUSÉ** : *Jean-Pierre CORNET*

**ABSENTES** : *Florence CARIN, Stéphanie MALLET*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : *Christine DORI-ZIEGLER*

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- **Rapport d'Activité de la CACM – Année 2023**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication du Rapport d'activité de la CACM de l'année 2023.

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de l'année 2023 de la CACM*

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Eau Potable 2023**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le RPQSP Eau Potable établi par le SMAEP du Pas des Bêtes

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **Personnel communal - Régime indemnitaire - Police Municipale :  
Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement  
(I.S.F.E)**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'instituer le régime indemnitaire de la filière police municipale, de verser l'ISFE selon les périodicités indiquées pour la part fixe et la part variable, d'autoriser l'autorité territoriale à fixer pour chacune des parts aux agents bénéficiaires un montant individuel par le biais d'un arrêté

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 5 abstentions (S. Dubois, J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Personnel communal - Mise en place du règlement des astreintes**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la mise en place du règlement des astreintes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec avec 21 voix pour et 5 voix contre (S. Dubois, J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Convention Commune de Labruguière / SNA**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De renouveler la convention de partenariat avec la SNA pour l'année 2025

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **Dénomination de l'Espace " Le Pont"**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De dénommer l'Espace de Vie Sociale situé dans l'actuel Pôle Social « Le Pont »

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 23 voix pour et 3 abstentions (J. Lemoine, JF. Garcia et C. Magalhaes, représenté)*

- **Cimetière vieux : reprise des concessions abandonnées**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur la reprise des 34 concessions en état d'abandon selon la réglementation en vigueur et de proposer les terrains libérés pour de nouvelles concessions

*Monsieur le Maire procède au vote :*  
*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **CACM : Rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la CACM - Recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs Exercices 2019 et suivants - Communication au Conseil Municipal**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la communication du Rapport d'Observations Définitives –ROD 2- de la CRC Occitanie portant sur le contrôle des prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs pour les exercices 2019 et suivants de la CACM et de la tenue d'un débat au sein du Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal prend acte de la communication du ROD 2 sur les comptes et la gestion de la CACM à l'unanimité*

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

- **Budget Principal : DM N°2**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De modifier les inscriptions budgétaires du Budget Principal 2024

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 5 voix contre (S. Dubois ; J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

- **Admissions en non-valeur – Exercice 2024**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur le budget 2024

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **Attribution d'avances de subvention**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accorder des avances de subventions :
  - **OGEC St Dominique : 35 000 €**
  - *La délibération est adoptée à l'unanimité (C. Gau quitte l'assemblée et ne participe pas au vote)*
  - **RPE Le Cerf-Volant : 3 500 €**
  - *La délibération est adoptée à l'unanimité (M. le Maire, C. Valles et C. Cavailles quittent l'assemblée et ne prennent pas part au vote)*

- **MJC : 23 000 €**
- *La délibération est adoptée à l'unanimité (M. Le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote)*
- **ELAN : 80 000 €**
- *La délibération est adoptée avec 18 voix pour (M. le Maire, C. Valles, C. Cavailles, B. Caille et S. Dubois quittent l'assemblée et ne participent pas au vote) et 3 abstentions (J. Lemoine, JF. Garcia et C. Magalhaes, représenté)*
- **Développer Labruguière : 4 000.00 €**
- *La délibération est adoptée à l'unanimité (M. Le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote)*

- **Cession Tractopelle FERMEC 860**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente du Tractopelle au prix de 5 000 € à la SAS CEPI MAT/LOC

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**AFFAIRES FONCIÈRES**

- **Pistes cyclables – Avenue Général de Gaulle – 2ème tranche de travaux – acquisition foncière : Société “Les Portes de Léguevin”**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section AE n°0433 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 21 voix pour et 5 voix contre (S. Dubois, J. Lemoine, JF. Garcia, C. Gau et C. Magalhaes, représenté)*

**CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT**

- **ONF – Proposition des coupes de l'état d'assiette 2025**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De lui donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain – Dissimulation BT - Requalification urbaine En Thibaud – Entrée de Ville Avenue Dunoyer de Segonzac**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De donner son aval au SDET pour réaliser cette opération

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

- **Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain – Dissimulation BT - Avenue Général de Gaulle – Aménagement de pistes cyclables – 2ème tranche de**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De donner son aval au SDET pour réaliser cette opération

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 22 voix pour et 4 voix contre (S. Dubois, J. Lemoine, JF. Garcia et C. Magalhaes, représenté)*

## **URBANISME**

- **Commission Communale pour l'Accessibilité - Rapport annuel 2023 - 2024 (commission accessibilité le 06/12/2024)**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le rapport annuel sur l'accessibilité et autoriser sa communication

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée avec 22 voix pour et 4 abstentions (S. Dubois, J. Lemoine, JF. Garcia et C. Magalhaes, représenté)*

- **Convention ADS Ville de Castres – CACM – Ville de Labruguière**

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer l'avenant n°11

*Monsieur le Maire procède au vote :*

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

## **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

**Information :** Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2024 portant modification de l'Arrêté Préfectoral du 20 octobre 2023 portant enregistrement d'une unité de méthanisation de la SAS ASSEMAT BIOGAZ

## DELEGATION

(Arrêtés, conventions, marchés publics, paraphés par le Maire selon la délégation de compétence, autorisée par le Conseil Municipal du 18/06/2020 - Art L 2122 du CGCT)

**Le 21/10/2024** : Décision du Maire de les marchés pour l'aménagement d'un gîte de grande capacité pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 pour un montant total de 186 451,44 € HT

**Le 07/11/2024** : Décision du Maire de signer un contrat de maintenance informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 3 ans avec la société KOESIO pour un montant annuel de 12 684 € HT

**Le 20/11/2024** : Arrêté prescrivant l'enquête publique portant déclassement d'une partie du domaine public au droit de la parcelle AH 0250 (angle de l'Av Général De Gaulle et de l'AV Jean Moulin) – du 8 janvier 2025 14h au 24 janvier 2025 12h, permanence du Commissaire enquêteur M Patrice Bastié le matin le 8 janvier et l'après-midi le 24 janvier 2025.

**Le 25/11/2024** : Décision du Maire de vendre le camion benne 2660 QH 81 et la remorque 7784 QZ 81 à la SAS CEPI Mat/Loc pour la somme totale de 2 000 € (1 800 € + 200 €)

-----

Nous allons vous donner lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune a décidé de ne pas exercer son Droit de Prémption :

Décision du 22 octobre 2024 sur le bien cadastré section G n° 193, sis chemin des Auriols – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 25 octobre 2024 sur le bien cadastré section I n° 397, sis 340, route de la Lande Basse – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 30 octobre 2024 sur le bien cadastré section AD n° 46, sis 47, avenue François Mitterrand – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 05 novembre 2024 sur le bien cadastré section C n° 385, sis 7, rue du Mas d'En Fabre – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 06 novembre 2024 sur le bien cadastré section F n° 884, 887, 890, 937, sis 7619, route des Gaux – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 08 novembre 2024 sur le bien cadastré section G n° 1140, 1441, sis 132, route d'En Payrin – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 12 novembre 2024 sur le bien cadastré section AH n° 0182, 0183, 0296, sis 5 rue Bonnet – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 13 novembre 2024 sur le bien cadastré section C n° 1298, 1301, sis 3 chemin de l'Église – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 novembre 2024 sur le bien cadastré section AI n° 168, sis 11, rue Paul Gauguin – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 19 novembre 2024 sur le bien cadastré section C n° 1223, sis 126, route de Saint-Hilaire – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 novembre 2024 sur le bien cadastré section F n° 735, 736, 838, sis 26, chemin des Arbousiers – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 20 novembre 2024 sur le bien cadastré section AC n° 128, 129, 296, sis 12, quai des Lavois – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 21 novembre 2024 sur le bien cadastré section C n° 323, 324, sis 2, place du Tarracou – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 27 novembre 2024 sur le bien cadastré section AB n° 637, 638, 641, 640, sis 4, avenue Henri Simon – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 28 novembre 2024 sur le bien cadastré section AB n° 162, sis 10, rue Jean Jaurès – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 06 décembre 2024 sur le bien cadastré section AB n° 232, sis 2, place des Victoires – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 12 décembre 2024 sur le bien cadastré section AE n° 216, 217, 222, 332, sis 8, avenue Georges Clémenceau – 81290 LABRUGUIERE

Décision du 13 décembre 2024 sur le bien cadastré section AK n° 275, sis 3, rue des Malautiès – 81290 LABRUGUIERE

***La séance est levée à 20 h 40***